

CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE ET LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
ANDIGNE	49220	MOREAU ASSOCIES	MOREAU	Alain	ZA La Barrière	02 41 61 46 13	contact@moreauassocies.fr
BEAUCOUZE	49070	LARDEUX	LARDEUX	Armand	Les Maisons Neuves - Route de la Meignanne	02 41 48 82 64	armand.lardeux@wanadoo.fr
BEAUFORT EN VALLEE	49150	DELAPORTE	DELAPORTE	Bruno	43, Chemin du Moulin	02 41 80 37 16	delaportetp@laposte.net
BEAUPREAU	49600	SECHER	SECHER	Eric	La Borde	02 41 63 00 76	sarl.secher@orange.fr
BECON LES GRANITS	49370	PERRAULT PHILIPPE	PERRAULT	Philippe	8, avenue des Granitiers	02 41 39 38 50	sarlperrault@orange.fr
BOUCHEMAINE	49080	CESBRON TERRASSEMENT	CESBRON	Jean	17, Chemin du Patis	02 41 77 29 39	jean.cesbron@cegetel.net
CHAMPTOCE / LOIRE	49123	DUPAS TP	DUPAS	Martine	ZI Anjou Atlantique	02 41 39 46 82	contact@dupastp.fr
CHAUDRON EN MAUGES	49110	JOLIVET TP	JOLIVET	Yves	La Moncelière	02 41 70 16 66	jolivet.tp@wanadoo.fr
CHOLET	49300	PAVAGEAU TP	PAVAGEAU	Stéphane	La Lucière	02 41 71 06 30	pavageautp49@wanadoo.fr
CUGAND	85610	CVTP	CHAMPAIN	Marcel	ZA Mortier Est	02 51 43 69 26	cvtp.cugand@orange.fr
FONTAINE GUERIN	49250	LEBRETON	LEBRETON	Thérance	Le Pécher	02 41 32 35 56	therence.lebreton@nordnet.fr
LA BOHALLE	49800	GENDRON	GENDRON	Gilles	3, rue du Coureau	02 41 80 41 34	michel.gendronsarl@wanadoo.fr
LA MEIGNANNE	49770	GUILLOT	GUILLOT	Yannick	La Tour – 1950, route d'Angers	02 41 32 74 22	sarlgillesguillot@wanadoo.fr
LA VARENNE	49270	BOUYER HARDY	BOUYER	Fabien	ZA La Tançrère - 17, rue Saint Eloi	02 40 98 51 97	f.hardy@bouyerhardy.fr
LE FRESNE / LOIRE	49123	HAIGNERE	HAIGNERE	Didier	La Hersière	06 20 70 04 92	didier.haignere@orange.fr

CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE ET LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
MARIGNE	49330	JB TP	LIENARD	Jean-Benoit	La Pironnière	02 41 32 18 75	contact@jb-tp.com
MAZE	49630	FRONTEAU	FRONTEAU	Didier	10, rue de la Reculée - ZA Pré Barreau	02 41 80 60 20	fronteau.tp@wanadoo.fr
MONTILLIERS	49310	TISSEROND	TISSEROND	Johan	ZA des Bordages	02 41 75 05 43	sarl.tisserond@orange.fr
MONTPELLIN	49150	RAIMBAULT	RAIMBAULT	Jackie	Les Bichottières	02 41 89 29 82	raimbaultsarl@orange.fr
MURS ERIGNE	49610	EAURIZON	CHARRIER	Christophe	3 ZA de l'Eglantier	02 41 44 82 33	eurizon@gmail.com
ST CHRISTOPHE LA COUPERIE	49270	ASTP 49	SUBILEAU	Anthony	La Broquetière	02 40 09 64 99	contact@astp49.fr
ST GERMAIN DES PRES	49170	DOUSSARD	DOUSSARD	Patrice	La Potherie	02 41 39 94 30	doussard.patrice@wanadoo.fr
ST MACAURE EN MAUGES	49450	CHENI TT	AUDUSSEAU	Sylvain	3, Croix de la Chenillère	06 88 75 60 75	sylvie.berger09@orange.fr
ST MARTIN D'ARCE	49150	ASCEBO	BRAZILLE	Jean-Pierre	10, Chemin de la Fermière	02 41 89 15 40	jp.brazille@ascebo.com
ST MARTIN DU FOUILLOUX	49170	SIMON CHARBONNIER	CHARBONNIER	Simon	Chemin des Burlières	06 67 34 59 59	contact@simon-charbonnier.com
TIERCE	49125	BRIAND TP	BRIAND	Dany	ZA des Landes	02 41 42 11 21	briand.tp@wanadoo.fr
VERN D'ANJOU	49220	TP DE L'ARGOS	COURTIN	Michel	ZI Des Victoires	02 41 94 15 00	courtinm@wanadoo.fr
YZERNAY	49360	LEFORT CONSTRUCTION	LEFORT	Nicolas	ZA La Chartre Bouchère	02 41 55 08 85	lefortconstruction@lmc.fr

OBJECTIFS

La charte ANC a pour ambition d'offrir aux particuliers un choix de professionnels engagés dans une réelle démarche de qualité et offrant toutes les garanties nécessaires. L'engagement des installateurs, des bureaux d'étude, des SPANC et des vidangeurs dans cette démarche qualité doit permettre :

- D'instaurer la confiance des particuliers et contribuer à la pérennité des installations
- De systématiser le respect des procédures administratives et des textes juridiques
- De développer la formation et mettre en avant le savoir-faire des entreprises
- D'apporter la reconnaissance de ceux qui s'engagent à effectuer un travail de qualité
- D'améliorer et d'harmoniser les pratiques des acteurs de la filière
- De partager les informations techniques et réglementaires

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES CHARTEES

❖ Les installateurs :

- Respecter la procédure administrative pour la mise en œuvre des installations d'ANC,
- Réaliser des installations ANC conformes aux règles de l'art et respecter la réglementation en vigueur,
- Posséder le Document Technique Unifié 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »,
- Attester que la personne qui réalise l'intervention ait un niveau de compétence ou de formation suffisant en matière de terrassement et d'assainissement non collectif,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Ne commencer les travaux qu'après l'obtention de l'approbation écrite du SPANC,
- Fournir au maître d'ouvrage une notice d'entretien,
- Fournir au contrôleur le Bon de Livraison des matériaux utilisés,
- Le cas échéant, faire appel à d'éventuels sous-traitants engagés dans la charte ou respectant tous les critères d'engagement de la charte.
- Etc...

❖ Les entreprises de vidange :

- Etre titulaire de l'agrément préfectoral,
- Etre assuré pour la réalisation de vidange et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Transmettre tous les éléments de suivi requis à l'utilisateur,
- Conseiller les particuliers sur le bon entretien de leur installation.
- Etc...

❖ Les bureaux d'études :

- Attester que la personne réalisant l'étude ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Etre assuré pour la réalisation des études de filière et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans le cahier des charges réservé aux bureaux d'études (initialement construit par le Conseil Général de Maine et Loire),
- Privilégier la solution optimale pour le client d'un point de vue réglementaire et technico-économique, pouvoir justifier cette solution, et conseiller le particulier,
- Réaliser un plan lisible de la filière avec notamment un relevé topographique,
- Avoir réalisé au moins trois études de filière chaque année avec avis favorable des SPANC pour espérer bénéficier de renouvellement de l'habilitation,
- Dans le cadre du cumul d'activité bureau d'études/SPANC, ne jamais avoir été juge et partie sur aucun des dossiers traités au cours de l'engagement,
- Etc...

❖ Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif :

- S'assurer que le technicien en charge du contrôle ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Informer et conseiller les usagers et intervenants vis-à-vis des filières d'assainissement non collectif, de la réglementation, des procédures administratives et de la charte,
- Assurer la promotion de la charte et veiller à diffuser la liste à jour des signataires de la charte à titre individuel auprès des mairies,
- Appliquer le contrôle type défini par le cahier des charges de la charte et demander à l'installateur le Bon de Livraison des matériaux,
- Demander le Bordereau de Suivi des Déchets de vidange au particulier et l'informer sur le caractère obligatoire de ce document,
- Respecter ou faire respecter des délais raisonnables pour la réalisation des contrôles dont ils ont la responsabilité,
- Relayer auprès du comité de pilotage toute erreur significative d'un acteur engagé dans la charte
- Etc...